

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19h35 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**

**2 Adoption de l'ordre du jour;**

**3 Comptes rendus des élus;**

**4 Correspondances:**

- 4.1 Confirmation d'une aide financière en lien avec le programme PAVL;
- 4.2 Confirmation de la réclamation au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents à la suite de la Tempête automnale 2019;
- 4.3 Confirmation du transfert du bail du barrage du lac à la Truite;

**5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2021;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2021;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 novembre 2021;
- 5.4 Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 5.5 Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec les élections générales du 7 novembre 2021;
- 5.6 Dépôt de la déclaration des dons et d'autres avantages;
- 5.7 Technicien(ne) en environnement : lancement d'un processus d'embauche;
- 5.8 Directeur adjoint au Service des travaux publics : lancement d'un processus d'embauche;
- 5.9 Embauche d'un préposé aux services généraux et pompier volontaire;
- 5.10 Annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines : constitution et affectation à une réserve financière;
- 5.11 Autorisation de transfert de certains montants à des réserves;
- 5.12 Dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 5.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 271-21 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2022;
- 5.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 272-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées pour des travaux d'infrastructures sur la 1re Avenue Est et la rue Réjean;
- 5.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 273-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux d'infrastructures dans le cadre du PAVL sur diverses routes de la Municipalité et sur le 7e Rang;
- 5.16 Nouveau système de téléphonie : autorisation de transfert;
- 5.17 Achat d'un photocopieur : autorisation de dépense;

5.18 Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes;

**6 Aménagement, urbanisme et environnement:**

6.1 Domaine Escapad : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**7 Développement socio-économique:**

7.1 Projet de navette fluviale sur le Grand lac Saint-François : demande de participation;

7.2 Montant reçu dans le cadre du Fonds de 100 millions du Mouvement Desjardins : transfert du projet et des sommes à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

7.3 Projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés : recommandation de paiement no 2;

7.4 Programme de soutien aux politiques familiales municipales : dépôt d'une demande d'aide financière;

7.5 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : dépôt d'une demande d'aide financière;

**8 Travaux publics et voirie:**

8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 270-21 amendant le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux;

8.2 Travaux dans le cadre du programme d'aide à voirie locale (PAVL) - volets AIRRL et RIRL : recommandation de paiement no 5;

8.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volets AIRRL et RIRL : attestation de fins de travaux et demande de versement de la contribution financière;

**9 Sécurité publique:**

9.1 Constatation d'une démission d'un pompier volontaire;

**10 Loisirs, culture et vie communautaire:**

10.1 Projet déposé au programme Nouveaux Horizons : appui municipal;

10.2 Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Coeur-de-Marie : recommandation de paiement no 5 et réception définitive des travaux;

10.3 Adoption des modalités révisées concernant le remboursement des activités extraterritoriales;

**11 Affaires diverses:**

11.1 Programme d'aide à la voirie locale - Voletprojets particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-SE) : approbation des dépenses;

**12 Période de questions:**

**13 Informations et activités à venir:**

13.1 18 décembre 11h au Complexe sportif : compte de Noël;

13.2 18 décembre 13h à 15h30 au Complexe sportif : patinage avec le Père Noël;

13.3 19 décembre 16h : reprise de la parade de Noël;

13.4 22 décembre 18h au Complexe sportif : fête Ado Noël;

**14 Levée ou ajournement de la séance.**

**21-12-387**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**CORRESPONDANCES**

**CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME PAVL**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MTQ confirmant une aide financière maximale de 2 286 215 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

**CONFIRMATION DE LA RÉCLAMATION AU PROGRAMME GÉNÉRAL D'INDEMNISATION ET D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE AUTOMNALE 2019**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MAMH confirmant l'acceptation de notre réclamation de 30 046.99 \$ dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents à la suite de la Tempête automnale 2019.

**CONFIRMATION DU TRANSFERT DU BAIL DU BARRAGE DU LAC À LA TRUITE**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du MELCC confirmant la cession du bail du barrage situé à l'exutoire du lac à la Truite portant le numéro X0007393 à la Municipalité suite à l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines.

**AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**21-12-388**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de novembre 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-389

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 597 177.43 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 NOVEMBRE 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 novembre 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

### **DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley, Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021**

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale dépose la liste des dons et le rapport des dépenses des candidats de l'élection du 7 novembre 2021.

### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES DONNS ET D'AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

21-12-390

### **TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT : LANCEMENT D'UN PROCESSUS D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** l'absence en raison d'un congé de maternité du titulaire du poste;

**ATTENDU** le besoin de main-d'œuvre et la révision du plan d'effectif au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un processus d'appel de candidatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le lancement d'un processus d'appel de candidatures pour un(e) technicien(ne) en environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-391

**DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : LANCEMENT D'UN PROCESSUS D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** la révision du plan d'effectif du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite vendre davantage les services de ses ingénieurs dans le cadre de la coopération intermunicipale en raison du nombre de demandes reçues;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de transférer certaines responsabilités de gestion et de tâches administratives et quotidiennes qui sont liées à la direction des travaux publics afin de libérer du temps aux ingénieurs du Service de l'ingénierie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un processus d'appel de candidatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le lancement d'un processus d'appel de candidatures pour un directeur adjoint pour agir à titre de contremaître au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-392

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX ET POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU** le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Jean-Philippe Labrecque a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**ATTENDU** l'intérêt et les compétences de monsieur Labrecque à joindre la brigade incendie d'Adstock;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Jean-Philippe Labrecque à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective, conditionnellement à un test médical concluant;
- d'embaucher monsieur Labrecque à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-393

**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES :  
CONSTITUTION ET AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que dans le cadre du processus d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines, la Municipalité d'Adstock a reçu la somme des taxes perçues par la Ville pour l'exercice financier de 2021;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de constituer une réserve financière dédiée au secteur visé à des fins de travaux ou de compensation pour certaines opérations liées à l'annexion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de constituer une réserve financière intitulée « Territoire annexé - 59 14043 000 » et d'y affecter, à même le poste budgétaire « 03 61000 013 », les sommes résiduelles liées au secteur visé par l'annexion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-394

**AUTORISATION DE TRANSFERT DE CERTAINS MONTANTS À DES RÉSERVES**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite réserver des sommes, qui n'ont pas été utilisées au cours du présent exercice, et les affecter à des réserves existantes ou en créer des nouvelles, pour des projets ou dépenses futurs;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite affecter certaines réserves afin de financer des dépenses ou des projets qui ont été effectués au courant du présent exercice;

**ATTENDU** que s'il y avait un déficit généré dans le présent exercice suite aux vérifications comptables, le conseil municipal autoriserait de facto à puiser dans le surplus non affecté de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'affecter aux réserves distinctes le montant résiduel perçu en taxes de secteur comme c'est le cas habituellement et affecter à même l'excédent anticipé de l'exercice en cours les montants ci-dessous aux réserves suivantes :
  - o Plan de gestion des matières résiduelles 59 14039 000 40 000 \$
  - o Réserve égout St-Méthode 59 14007 000 30 516 \$
- d'affecter, en vertu de la résolution numéro 20-12-406, la totalité des ventes des lots faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs à la réserve « environnement 20-12-406 - 59 14037 000 »;
- d'affecter au budget de l'année courant les montants des réserves suivantes :
  - o Réserve environnement 59 14021 000 25 150 \$
  - o Réserve loisirs 59 14029 000 10 000 \$
  - o Réserves des lumières de rue 59 14026 000 51 723 \$
  - o Réserve plan d'intervention 59 14035 000 111 802.25 \$
  - o Réserve matériel roulant 59 14034 000 36 746 \$
- d'affecter au budget courant la totalité des sommes du fonds des carrières-sablières dû aux travaux effectués sur le réseau routier;
- de constituer une réserve financière intitulée « Bâtiment - 59 14042 00 » et d'y affecter, à même l'excédent anticipé de l'exercice courant, le montant du surplus qui excédera 175 000 \$, montant qui sera connu lors de la vérification des états financiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**ATTENDU** que la Commission municipale du Québec (CMQ) a annoncé, en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

**ATTENDU** que ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission et que des rapports d'audit de conformité de cette dernière ont été produits et ont été rendus publics;

**ATTENDU** que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la Municipalité qui suit leur réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale;

**ATTENDU** que la Municipalité avait expédié une communication explicative à la CMQ à ce sujet le 1<sup>er</sup> juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer les rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la direction de l'expertise et de soutien stratégique en audit de la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 271-21 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2022**

Un avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 271-21 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2022.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxes, les compensations et autres modalités pour l'année 2022.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 272-21 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA 1<sup>RE</sup> AVENUE EST ET LA RUE RÉJEAN**

Un avis de motion est donné par la conseillère Hélène St-Cyr qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 272-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées pour des travaux d'infrastructures sur la 1<sup>re</sup> Avenue Est et la rue Réjean.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de réaliser des travaux d'infrastructures sur la 1<sup>re</sup> Avenue Est et la rue Réjean à un montant de 1 228 300 \$.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 273-21 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PAVL SUR DIVERSES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ ET SUR LE 7E RANG**

Un avis de motion est donné par la conseillère Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 273-21 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux d'infrastructures dans le cadre du PAVL sur diverses routes de la Municipalité et sur le 7<sup>e</sup> Rang.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de réaliser des travaux d'infrastructures dans le cadre du PAVL sur diverses routes de la Municipalité et sur le 7<sup>e</sup> Rang au montant de 4 508 300 \$.

**21-12-396 NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE : AUTORISATION DE TRANSFERT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite migrer son système de téléphonie vers la technologie IP pour notamment des raisons d'efficacité, d'optimisation du travail et d'amélioration du service à la clientèle;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le transfert vers la nouvelle technologie avec COGECO.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le transfert son système de téléphonie vers la technologie IP et d'autoriser la directrice générale à signer les contrats avec COGECO.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-12-397 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un nouveau photocopieur;

**ATTENDU** les différentes soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 6 176 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un photocopieur et d'affecter la dépense au projet de coopération intermunicipale en ingénierie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2021 inclusivement.



## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

21-12-398

### **DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet déposé vise le déboisement nécessaire à l'aménagement des sites d'implantation et des futurs bâtiments destinés au VR et à la construction d'un bâtiment modèle dans la zone destinée au camping;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet présenté répond globalement aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé dans le cadre du projet Domaine Escapad sur les lots 5 932 824 et 6 340 670 du cadastre du Québec et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

21-12-399

### **PROJET DE NAVETTE FLUVIALE SUR LE GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : DEMANDE DE PARTICIPATION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Lambton et ses partenaires (Société de développement économique du Granit et le Parc national de Frontenac) envisagent la mise en oeuvre d'un projet de navette fluviale sur le Grand lac St-François afin de bonifier l'offre touristique actuelle, d'offrir des circuits alternatifs aux cyclistes et de favoriser les nuitées et les dépenses des touristes de la région;

**ATTENDU** que la Municipalité de Lambton a sollicité la participation d'Adstock au projet ainsi que d'autres partenaires dans la région;

**ATTENDU** les potentielles retombées positives de ce projet, notamment pour le secteur Saint-Daniel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de participer financièrement à l'étude de pré faisabilité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de solliciter la MRC des Appalaches pour une participation financière au projet considérant son caractère régional;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de participer financièrement, à un montant maximal de 7 000 \$, taxes en sus, à l'étude de pré faisabilité du projet de navette fluviale sur le Grand lac Saint-François;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Fonds stratégique - 02 62900 970 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-12-400**      **MONTANT REÇU DANS LE CADRE DU FONDS DE 100 MILLIONS DU MOUVEMENT DESJARDINS : TRANSFERT DU PROJET ET DES SOMMES À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK**

**ATTENDU** que la Fédération du Mouvement Desjardins avait confirmé une contribution financière à la Municipalité dans le cadre du projet 450J8004;

**ATTENDU** que la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock est devenue maître d'œuvre du projet à la suite des décisions prises par le Gouvernement du Québec et d'Investissement Québec;

**ATTENDU** qu'il y a lieu que la Municipalité se désiste des sommes prévues pour la construction du nouveau chalet d'accueil en faveur de la Coopérative;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de confirmer que la Municipalité d'Adstock consent à transférer les sommes reçues dans le cadre du projet 450J8004 à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock et de transmettre cette résolution à la Fédération du Mouvement Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**21-12-401**      **PROJETS DE PLACE PUBLIQUE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-MÉTHODE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2**

**ATTENDU** l'avancement des travaux des projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés;

**ATTENDU** la recommandation de paiement du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics datée du 7 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 68 467.82 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM dans le cadre de la réalisation des travaux des projets de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode et de réaménagement de la rue Principale Ouest. Ce montant se décline de la façon suivante :

- Rue Poulin : 7 628.67 \$, taxes en sus;
- Rue Principale Ouest : 8 109.83 \$, taxes en sus;
- Place publique : 52 467.82 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-402

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser monsieur Xavier Nadeau-Tardif, responsable aux loisirs et à l'événementiel, à signer au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;
- de confirmer que madame Marie-Claude Létourneau-Larose est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-403

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS VOLET 1 : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire conserver sa certification Municipalité amie des Aîné(e)s (MADA) et que, pour ce faire, elle doit mettre à jour sa Politique des familles et des aînés;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock est éligible à présenter une demande du programme de soutien à la démarche MADA – Volet 1 « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser Xavier Nadeau-Tardif, responsable aux loisirs et à l'événementiel, à signer au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aîné(e)s, Volet 1 et ce, dans le cadre de la mise à jour de la Politique des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par la conseillère Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 270-21 amendant le règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier l'article 29 afin d'ajouter le DCO comme contaminant pouvant faire l'objet d'une entente avec la Municipalité.

### **21-12-404 TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS AIRRL ET RIRL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5**

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

**ATTENDU** que l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. a réalisé les travaux dans le cadre du AIRL et du RIRL;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 11 novembre 2021 émanant de la firme Stantec;

**ATTENDU** le règlement convenu entre l'entrepreneur et la Municipalité concernant la non-conformité du gravier;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 5 au montant de 147 958.15 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec inc. relativement aux travaux dans le cadre du AIRRL et du RIRL. Ce montant se décline de la façon suivante :

- 74 230.43 \$ pour le bordereau A – RIRL;
- 73 727.72 \$ pour le bordereau B – AIRRL;
- 0 \$ pour le bordereau C – Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **21-12-405 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS AIRRL ET RIRL : ATTESTATION DE FINS DE TRAVAUX ET DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés du 20 avril 2021 au 12 août 2021 pour le volet RIRL (no dossier RIRL-2020-993) ainsi que pour le volet AIRRL (no dossier AIRRL-2020-657);

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **21-12-406 CONSTATATION D'UNE DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 19 novembre 2021, monsieur Guillaume Drouin Bélanger, pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock, a remis officiellement sa démission.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter, la démission de monsieur Guillaume Drouin Bélanger à titre de pompier volontaire de la brigade du Service de sécurité incendie d'Adstock et de le remercier pour les services rendus et sa disponibilité au cours des dernières années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **21-12-407 PROJET DÉPOSÉ AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS : APPUI MUNICIPAL**

**ATTENDU** la possibilité de déposer un projet dans le programme Nouveaux Horizons;

**ATTENDU** que le Comité des loisirs Sacré-Coeur-de-Marie souhaite y déposer un projet d'aménagement de locaux multifonctionnels dans l'église Très-Saint-Coeur-de-Marie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appuyer la demande afin de préserver et consolider les activités des organismes communautaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'appuyer la demande du Comité des loisirs Sacré-Coeur-de-Marie pour le projet d'aménagement de locaux multifonctionnels dans l'église du secteur Sacré-Cœur-de-Marie au Programme Nouveaux Horizons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-408

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SAINT-DANIEL ET DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** l'acceptation provisoire des travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel en vertu de la résolution numéro 21-01-19;

**ATTENDU** la recommandation de paiement et de libération de la retenue datée du 3 décembre 2021 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 5 au montant de 29 198.46 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics conditionnement à la réception d'un cautionnement d'entretien d'une valeur de 10 % des coûts finaux des travaux et valide jusqu'au 25 novembre 2022 de la part de l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-409

**ADOPTION DES MODALITÉS RÉVISÉES CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS EXTRATERRITORIALES**

**ATTENDU** la réception de certaines demandes citoyennes et la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réviser les modalités de remboursement pour les activités extraterritoriales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter les nouvelles modalités des activités extraterritoriales et de déposer un document sur le site web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **AFFAIRES DIVERSES**

21-12-410

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-SE) : APPROBATION DES DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU** que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu que le conseil municipal d'Adstock approuve les dépenses d'un montant de 90 856.17 \$, taxes en sus, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

## **INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-12-411

## **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

---

Pascal Binet

---

Julie Lemelin